

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/01/19

Dossier complet le :

21/01/19

N° d'enregistrement :

F01119P0015

### 1. Intitulé du projet

Rélocalisation et modernisation de la fourrière intercommunale du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIVOM de Saint-Germain-en-Laye

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

24780000500011

Forme juridique

SIVOM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 41 :	
a) aire de stationnement (=/+ 50 unités)	Création d'un parking de 49 places
b) dépôt de véhicules (=/+ 50 unités)	Dépôt de véhicules en fourrière d'une capacité d'accueil de 265 places

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au déplacement et en la modernisation des fourrières intercommunales automobile et animale gérées par le SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

Cette action est rendue nécessaire du fait de l'installation du club sportif Paris-Saint-Germain au droit de l'implantation actuelle des fourrières sur la commune de Poissy.

Ce projet de récréation des fourrières permettra également la construction d'un garage solidaire et de zones de stationnement et d'hivernage pour les campings cars et poids lourds.

De plus, le projet prévoit de conserver le milieu naturel développé autour de la zone boisée dense non aménagée et du ruisseau qui traverse la parcelle projet. L'intérêt écologique qu'il représente sera valorisé pour permettre la pleine expression de sa biodiversité.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet permet de :

- pérenniser le fonctionnement des fourrières automobiles et animales, tout en les modernisant ;
- créer un garage solidaire ;
- créer une zone de stockage et hivernage pouvant accueillir 9 poids lourds et 15 camping-cars.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Avant tout aménagement sur site, les arbres présents seront dessouchés et abattus, la terre végétale sera décapée puis mise en stock pour réutilisation.

Après démolition et enlèvement de matériaux présents sur le site, il sera procédé à un réglage des terrains (y compris le compactage).

Certains réseaux humides passant au travers de la zone d'étude (ru du Bethmont), ils seront conservés sur site et protégés pendant les phases de démolition.

A ce stade d'avant projet sommaire, la phase de travaux est estimée à une durée de 9 mois avec une période de préparation du chantier d'environ 1 mois 1/2.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois aménagé et au regard de sa composition, le site aura différentes fonctions :

- stockage de véhicules en fourrière ;
- hébergement de chiens vagabonds en fourrière ;
- stockage, hivernage de campings-cars et poids lourds ;
- entretien de véhicules au sein du garage solidaire ;
- support d'une biodiversité au sein de l'espace paysager.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard de la superficie du projet de 3,3 ha, celui-ci est soumis à la nomenclature Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0, sous le régime de déclaration.

D'autre part, le projet comprenant la réalisation d'une fourrière animale, d'une capacité d'accueil de 100 chiens, il est également soumis à déclaration au titre de la rubrique 2120 de la nomenclature ICPE.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parking ouvert aux usagers du garage solidaire	49 places
Zone de dépôt de véhicules	265 places

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Poissy  
(Yvelines, 78)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48°9'1'6" \_ Lat. 02°0'1'85" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : - Zone d'épandage de la ferme des Grésillons (110020344) à 3,4 km au Nord  ZNIEFF de type II : - Forêt de Marly (110001361) à 880 m au Sud - Forêt de St-Germain-en-Laye (110001359) à 1,3 km à l'Est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche correspond au parc régional du Vexin français (FR8000030) situé à 9 km au Nord du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPBE des routes départementales du territoire des Yvelines a été adopté en 2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se localise dans la zone tampon des monuments historiques suivants : - Domaine des Migneaux, inscrit en 2010, qui prend place au Nord du projet. - La maison métallique de Gustave Eiffel, inscrit en 1975, présent à moins de 100m , du côté opposé de la D113. - La chapelle de la Maladrerie, inscrite en 1937 et présente à une centaine de mètres au Nord-est.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Poissy est couverte par : - le PPR Inondation de la Seine et de l'Oise, approuvé le 30/06/2007, dont le projet se trouve en dehors des zones d'aléas, - le PPRN mouvement de terrain, approuvé en 1986, l'emprise Ouest du projet se trouve dans une zone d'aléas affaissements et effondrements
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites BASIAS les plus proches sont : - IDF7801646 – Hôpital intercommunal Léon Toulhadjan – Activités hospitalières, 400m au Nord ; - IDF7801664 – Poissy – Dépôt de liquides inflammables, 450m au Nord ; - IDF7802621 – Carrosserie Bernard – Carrosserie, 560m au Sud-ouest. Le site BASOL le plus proche est la Station service Carrefour à 950 m à l'Est.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située sur la ZRE de l'Albien (03001)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche correspond au "Chateau et parc d'Acqueville" localisé à 1km au Nord du périmètre de projet
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS "Etang de Saint-Quentin" (FR1110025), présent à 13,5 km au Sud du périmètre de projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche correspond aux "Espaces boisés avoisinant le ru de Buzot" localisés à 900 m au Sud du périmètre de projet

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures seront mises en oeuvre pour éviter ou limiter les incidences négatives sur la faune locale. De plus, un espace naturel sera conservé et mis en valeur autour du ruisseau et de la parcelle non aménagée, qui se trouve boisée. Cet espace permettra le développement de la biodiversité en proposant une zone refuge pour la faune et en permettant à la flore spontanée de se développer par le biais d'une gestion différenciée. (reprise des berges du ru et ouverture du milieu, plantation de haies, préservation du mur refuge pour reptiles).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la nature du projet et de son éloignement avec le réseau Natura 2000, il n'est pas susceptible d'entraîner d'incidence directe ou indirecte sur ces milieux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la nature du projet et de son éloignement avec les différents zonages, il n'est pas susceptible d'entraîner d'incidences sur ces milieux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est actuellement occupée par une friche.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Ouest du projet se trouve dans une zone d'aléas affaissements et effondrements.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objet de recevoir et stocker des véhicules ou garder des chiens. Seul leur apport jusqu'au site engendre des déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet comprenant la réalisation d'une fourrière animale d'une capacité d'accueil de 100 chiens, est une source potentielle de bruit.  Le site, présent entre l'A14 et la D113, est concerné par les nuisances sonores de ces deux grandes infrastructures classées respectivement en catégorie 1 et 2.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est actuellement occupée par une friche, il n'aura pas d'incidence sur les activités humaines.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aux alentours du site projet, il est identifié un projet de construction d'un bâtiment médico-technique sur le site du centre hospitalier intercommunal de Saint-Germain-en-Laye.

Localisé à une distance de 400 m au Nord-est, le projet soumis à une demande d'examen au cas par cas a été dispensé de la réalisation d'une étude d'impact, en date du 17 mai 2017.

D'une durée de 37 mois, les travaux sont susceptibles d'engendrer des nuisances tels que bruits, poussières, pollutions accidentelles et obstacles aux circulations, qui seront limités par la mise en place d'une charte de chantier à faibles nuisances.

Les phases chantier des deux projets risquent de se chevaucher sur une période égale aux travaux du projet de relocalisation des fourrières. Sur cette période, les deux projets sont susceptibles d'entraîner des effets cumulés sur la circulation ou encore les nuisances sonores.

Néanmoins, au regard des activités présentes dans le secteur entre les deux projets, hospitalières et pompiers (absence d'habitations), et la présence de l'A14, les nuisances auront un impact réduit sur l'environnement et limité à la durée des travaux estimés à 7 mois 1/2 sur la mi 2019 et début 2020.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Différentes mesures seront mises en oeuvre en phase travaux et ont été développées au travers des aménagements du projet. D'une manière générale, elles visent à éviter ou limiter les incidences négatives sur la faune et la flore en :

- adaptant le calendrier et en restreignant les zones de travaux selon les enjeux écologiques identifiés ;
- préservant les sites refuges d'espèces (ru Bethmont, mur en pierre existant) ;
- développant un milieu naturel ouvert autour du ru et d'un espace boisé autour de la parcelle non aménagée, tout deux propices au développement d'une biodiversité diversifiée ;
- favorisant le développement d'une biodiversité spontanée par la mise en oeuvre d'une gestion différenciée sur site.

Ces dernières sont détaillées dans la note de présentation du projet fournie en annexe 7.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la taille, de la nature et de l'implantation du projet, ainsi que des mesures mises en place pour éviter ou réduire les incidences négatives du projet sur les enjeux identifiés sur site, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note de présentation du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint Germain en Laye

le,

18.01.2019

Signature



Didier Guinaudie  
Vice-président SIVOM



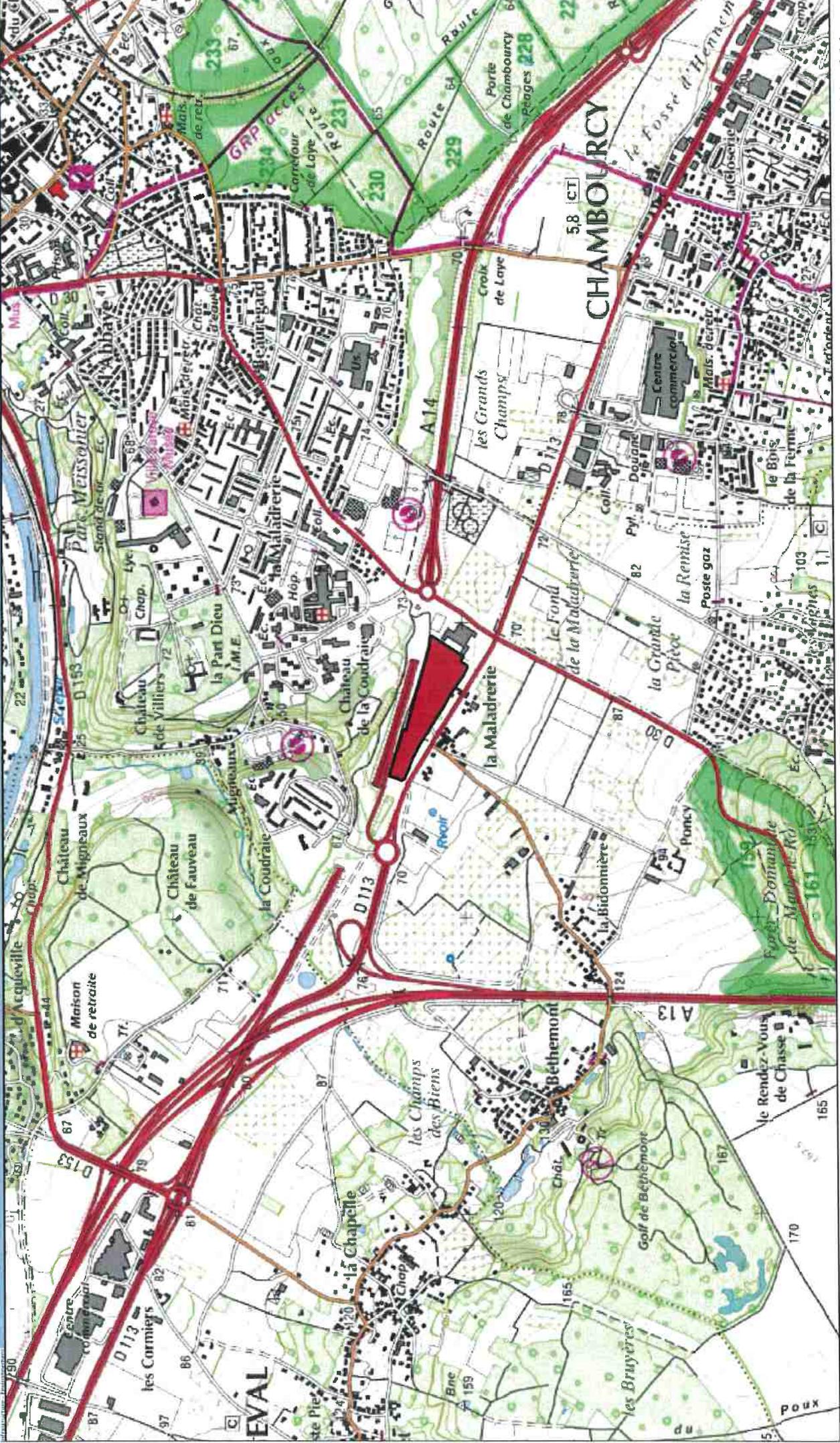
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## **ANNEXE 2**

### **PLAN DE SITUATION DU PROJET**

# Plan de situation

Projet de relocalisation et modernisation de la fourrière intercommunale du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye

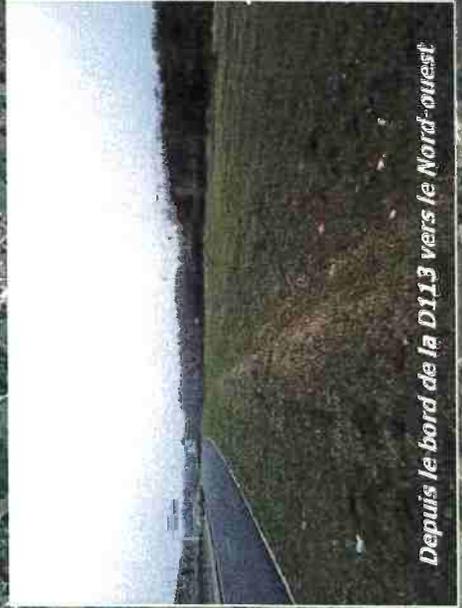
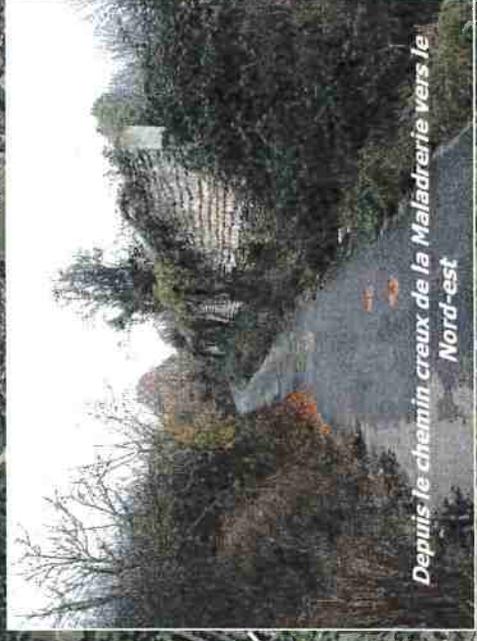
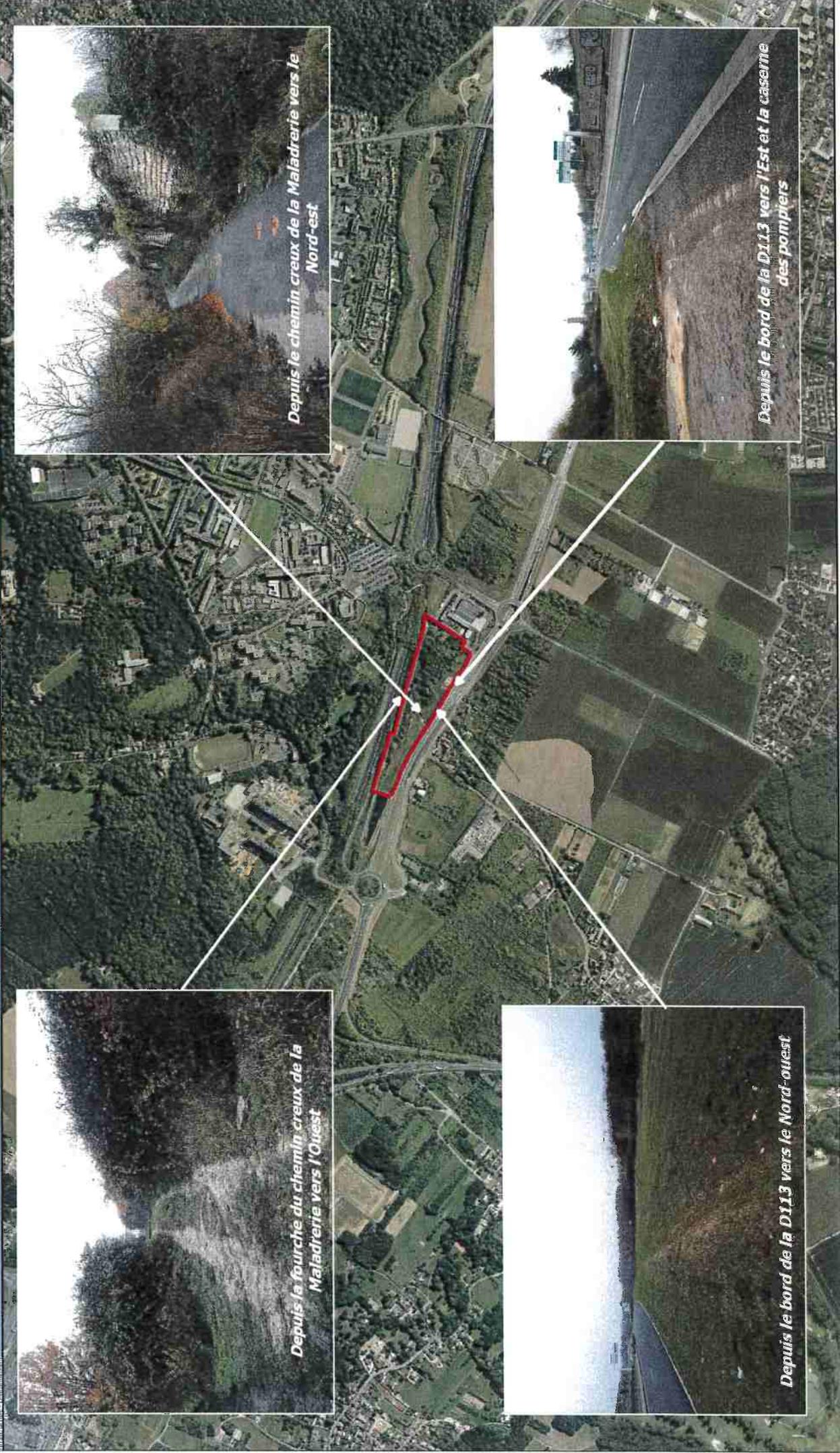


## **ANNEXE 3**

### **SITE D'IMPLANTATION DU PROJET**

## Plan de situation du projet

Projet de relocalisation et modernisation de la fourrière intercommunale du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye



**ANNEXE 4**

**PLAN**

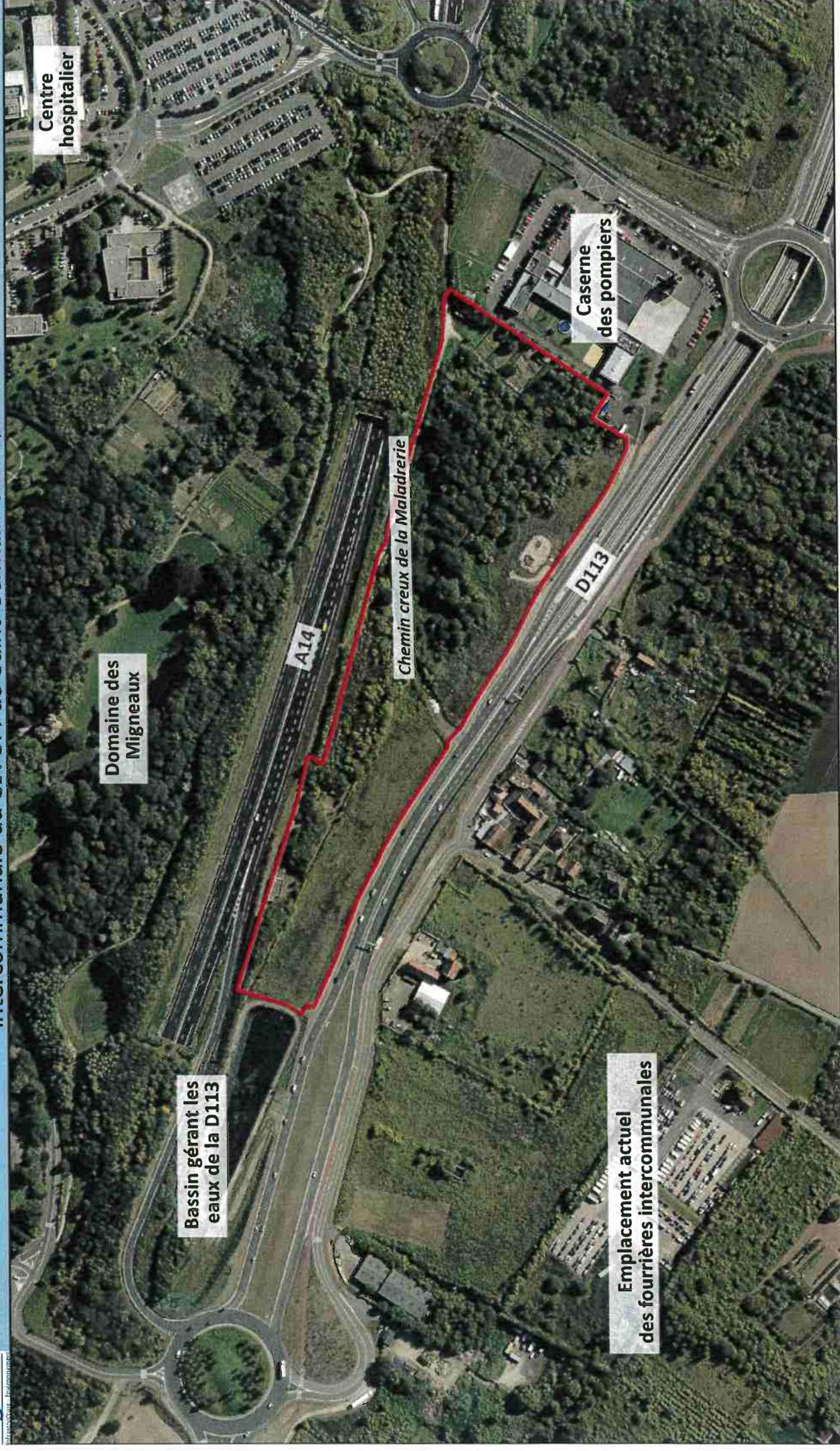


## **ANNEXE 5**

### **PLAN DES ABORDS DU PROJET**

## Plan des abords du projet

Projet de relocalisation et modernisation de la fourrière intercommunale du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye



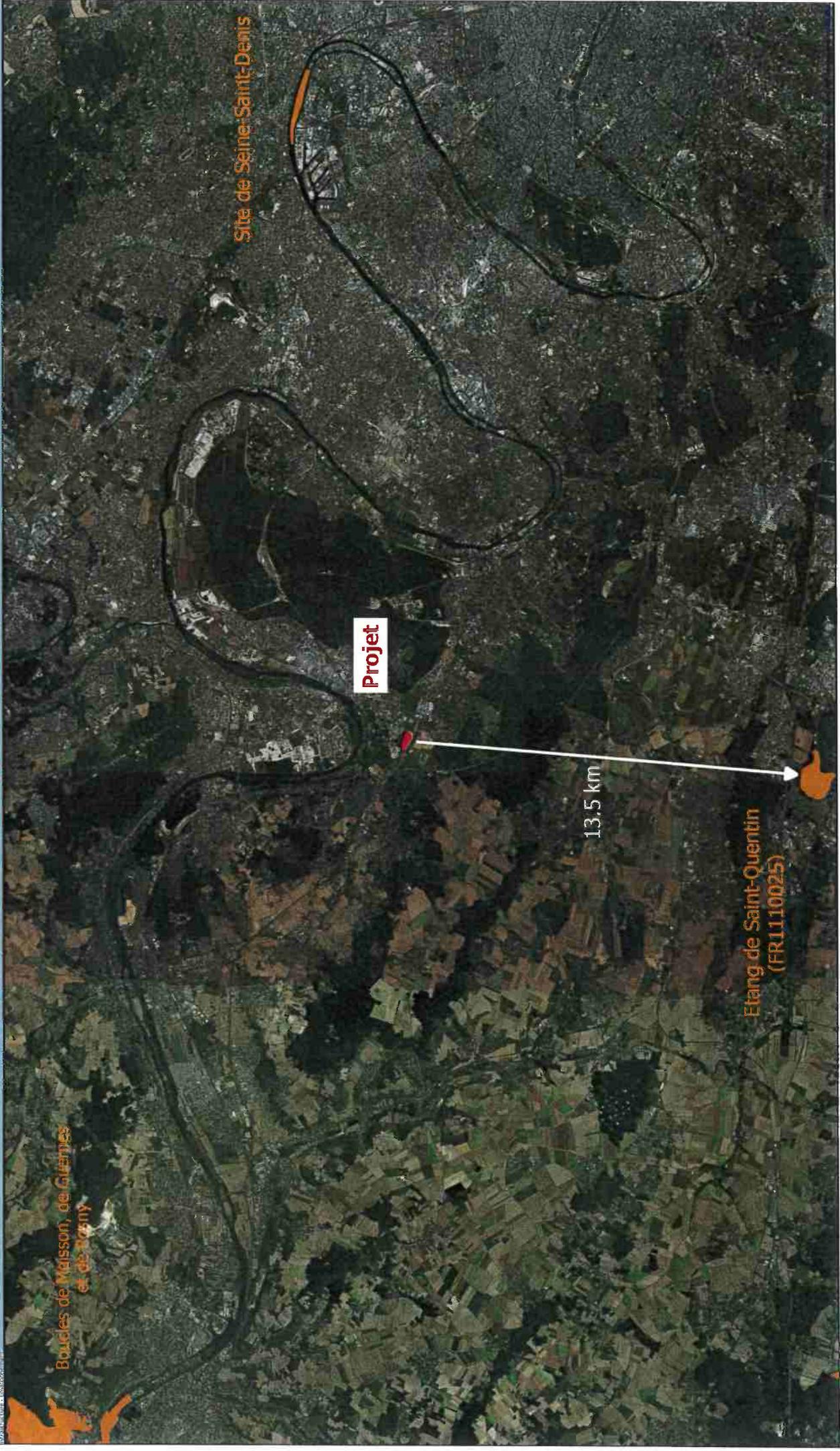
 Emprise du projet

## **ANNEXE 6**

# **LES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET**

# Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000

Projet de relocalisation et modernisation de la fourrière intercommunale du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye



## **ANNEXE 7**

**NOTE DE PRESENTATION DU PROJET  
(INGETEC, 2018)**

# Relocalisation et modernisation de la fourrière intercommunale du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye



Annexe 7 : Note de présentation du projet

## 1. Contexte et localisation

Le club sportif Paris-Saint-Germain (PSG) a pour projet de s'installer au droit des fourrières automobile et animale sur la commune de Poissy (78). Gérées par le SIVOM, ces infrastructures intercommunales doivent donc être déplacées.

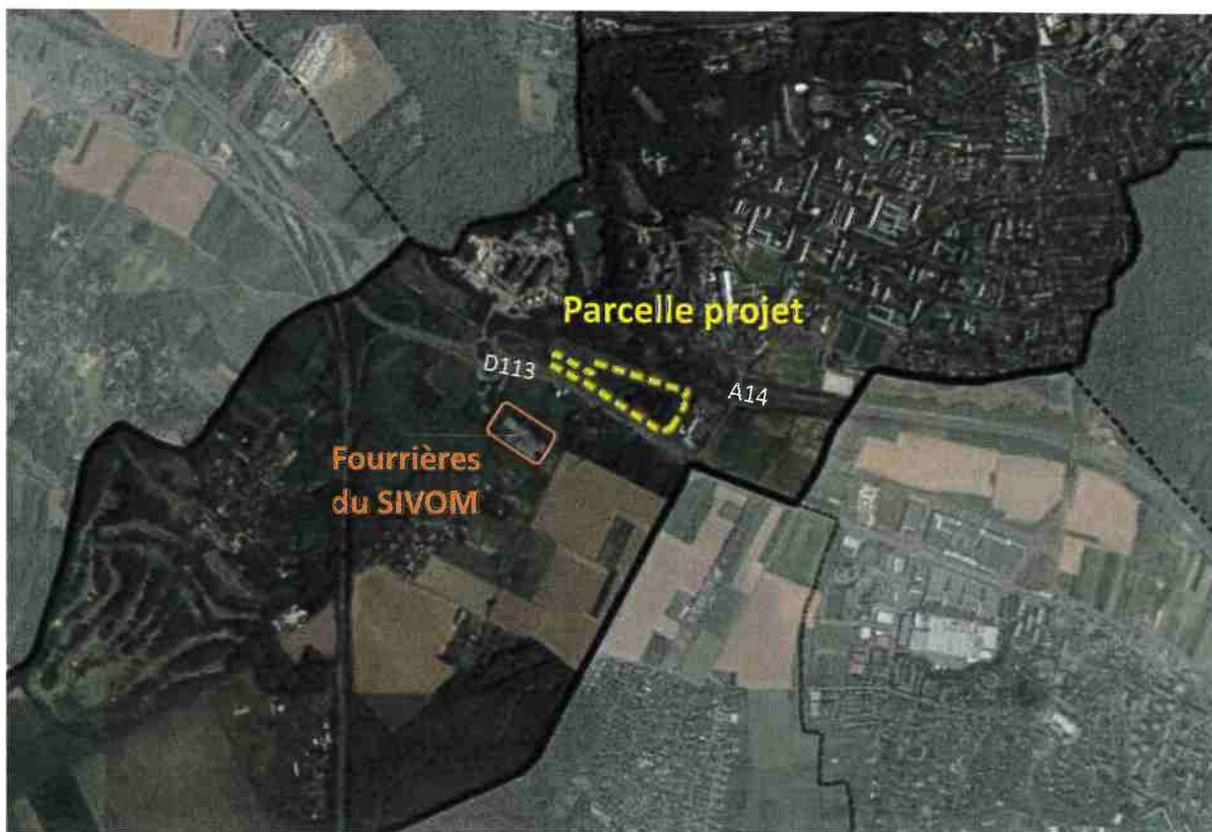
Cette relocalisation profitera également d'une modernisation des équipements ; ils sont l'objet du projet présenté dans cette demande d'examen au cas par cas.

On notera que ce projet, porté par le SIVOM, est dissocié du programme de travaux réalisé par le PSG.

Le projet de récréation des fourrières permettra également la construction d'un garage solidaire et de zones de stationnement et d'hivernage pour les campings cars et caravanes.

La parcelle qui accueillera le projet se trouve peu éloignée de l'implantation actuelle (230 m au Nord-est) et couvre une superficie de 3,3 ha, enclavée entre l'autoroute A14 et la départementale D113.

### LOCALISATION DE LA FOURRIERE ACTUELLE ET PROJETEE SUR LE PERIMETRE COMMUNAL



## 2. Présentation du projet

### 2.1. Les aménagements

Le projet prévoit non seulement de :

- réaménager les fourrières automobiles et animales (2 bâtis) en partie centrale de la parcelle, mais également, de développer un garage solidaire et des zones de stationnement et d'hivernage pour les campings cars en façade Est de la parcelle, et enfin,
- de conserver et valoriser un milieu naturel autour du ruisseau et de la zone boisée dense non aménagée.

### PLAN SCHEMATIQUE DU PROJET DE RELOCALISATION ET DE MODERNISATION DE LA FOURRIERE



La fourrière dispose d'une zone de dépôt d'une capacité de 225 véhicules et d'une zone de stockage pouvant accueillir 40 épaves.

### 2.2. Gestion des eaux pluviales

Afin de gérer les eaux ruisselées sur le périmètre du projet, un schéma d'assainissement des eaux pluviales y sera développé.

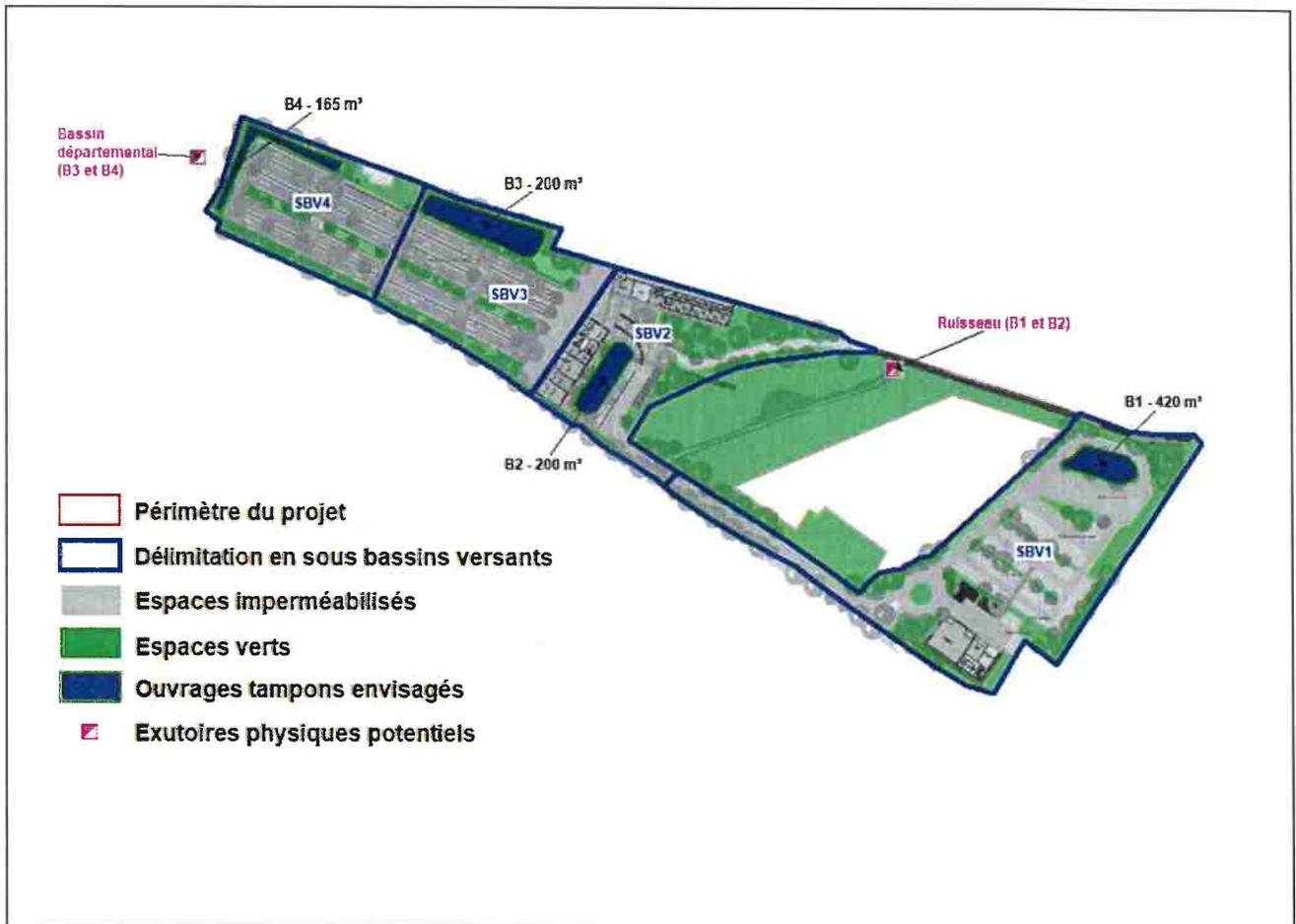
Il sera réalisé plusieurs ouvrages hydrauliques de type bassins de rétention aux différents points bas de la parcelle. En complément, des noues et ouvrages de collectes et de transit seront aménagées pour collecter et éventuellement stocker les eaux de ruissellement.

Les ouvrages de rétention fonctionneront préférentiellement par infiltration, si la nature des sols le permet.

A défaut une régulation des eaux pluviales sur la base de 1L/s/ha sera mise en place pour chaque ouvrage tampon. Ces ouvrages seront dimensionnés pour assurer une protection décennale (Données météorologiques de la Station de Saint-Germain-En-Laye).

Le ru du Bethmont et le bassin de gestion des eaux pluviales de la route départementale sont de potentiels exutoires pour ces ouvrages tampon.

PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DEVELOPPE SUR LE PROJET



### 3. Enjeux du site

#### 3.1. Milieu aquatique

Le périmètre du projet est traversé dans un axe Sud – Nord-est par le ru du Bethmont (illustration ci-contre).

Il se trouve sur le bassin versant de l' « Hautill : entre boucles de Seine et plateaux » (d'une superficie de 74 km<sup>2</sup>), territoire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautill (SIARH).

#### 3.2. Milieu naturel

Le périmètre du projet se trouve en dehors de tout zonage réglementaire lié au patrimoine naturel.

La parcelle d'implantation du projet est identifiée en « culture » et « formations herbacées » au SRCE IdF.

Elle se trouve en dehors de toute continuité écologique et réservoir de biodiversité.

#### 3.3. Inventaire écologique

Le bureau d'étude ALISEA a été missionné afin de réaliser un inventaire faunistique et floristique sur site. Son intervention recouvre un cycle saisonnier sur la période novembre 2017 à septembre 2018.

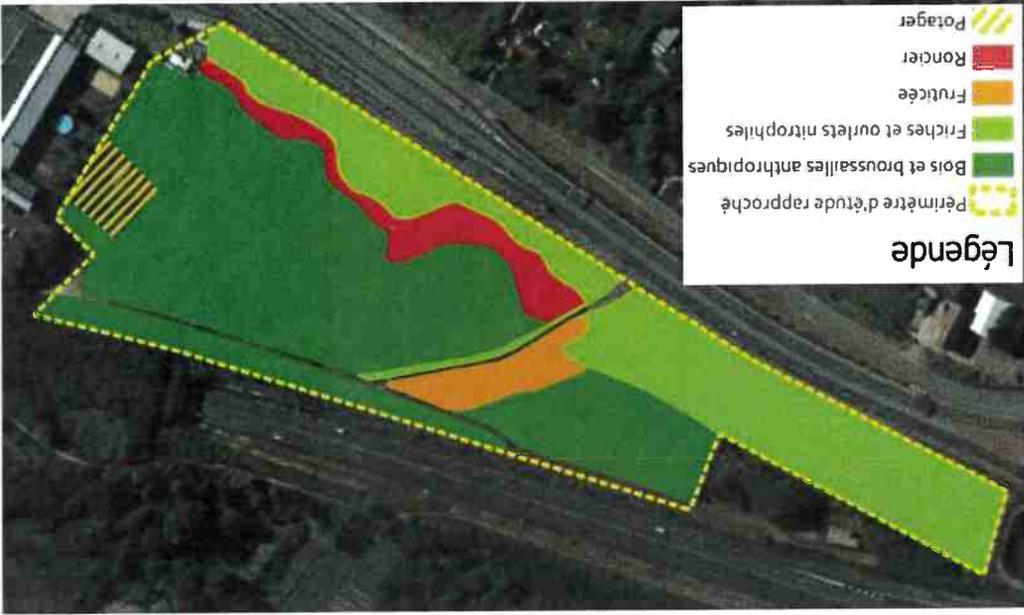
#### 3.3.1. Habitats et flore

L'occupation du sol du site révèle la présence de 5 habitats naturels typique des milieux périurbains, dont la flore variée est composée d'espèces banales et sans enjeux de conservation.

8 espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur le site, concentrées sur le chemin et en limite de périmètre Sud.

L'enjeu flore et habitat peut être qualifié de faible.

#### L'OCCUPATION DU SOL ET LES HABITATS RECENSES SUR LE PERIMETRE DU PROJET



### 3.3.2. Faune

La diversité des milieux permet d'abriter différents groupes d'espèces, dont certaines sont protégées tel que les chiroptères, les reptiles et les amphibiens.

Différents niveaux d'enjeu ont été attribués selon le groupe étudié.

**TABLEAU 1 : RESUME DES ENJEUX LIES A LA FAUNE PRESENTE SUR SITE**

Groupe	Espèces rencontrées	Utilisation du site	Enjeu
<b>Mammifères</b>	Espèces communes (renard, taupe, chevreuil, lapin) <i>Le hérisson d'Europe et l'écureuil roux (sp protégées) sont susceptibles de fréquenter le site.</i>	Passage, alimentation	Faible
<b>Chiroptères</b>	3 sp protégées (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Noctule commune)	Transit et alimentation (absence de gîte)	Moyen
<b>Avifaune</b>	22 sp protégées et 5 remarquables	Alimentation et nidification	Moyen
<b>Reptiles</b>	2 sp protégées (lézard des murailles et orvet fragile)	Développement	Localement moyen (bordure du chemin et boisement dense)
<b>Amphibiens</b>	1 sp protégée (Crapaud commun)	Développement	Faible à moyen (bordure du chemin)
<b>Entomofaune</b>	Sp protégées au niveau régional (Flambé, Grillon d'Italie, Conocéphale gracieux, Oedipode turquoise)	Développement	Fort

## 4. Prise en compte des sensibilités environnementales

### 4.1. Impacts du projet sur l'enjeu sensible : la biodiversité

Au regard de la nature du projet et des sensibilités environnementales (plus particulièrement de la présence d'espèces faunistique protégées sur le site), les principaux impacts pouvant être identifiés sont les suivants :

#### Sur les habitats et la flore :

- Contribuer à la fragmentation ou à l'altération des fonctionnalités écologiques locales,
- Perte d'habitats,
- Suppression d'espèces remarquables non protégées,
- Risque de développement des espèces végétales exotiques envahissantes.

#### Sur la faune :

- Perte d'habitats des espèces présentes de manière permanente ou temporaire sur site,
- Risque de destruction directe d'individus (phase de terrassement),
- Déranagement des espèces (perturbations dans les déplacements, la recherche alimentaire, le repos, la reproduction),
- Entraîner la fragmentation des habitats d'espèces par l'effet d'emprise des structures et des voies,
- Augmenter les risques de collision/écrasement avec les véhicules,
- Augmenter le déranagement de la faune par le bruit, l'éclairage, les vibrations, la présence humaine.

### 4.2. Mise en place de mesures Eviter, Réduire, Compenser (ERC)

Au regard des potentiels impacts du projet sur l'environnement, différentes mesures seront mises en œuvre en phase travaux et développées au sein des aménagements. Elles sont présentées ci-après.

#### 4.2.1. Mesures mises en œuvre en phase travaux :

##### • Mesures d'évitement

**ME** : Le planning des travaux sera adapté aux cycles de la faune fréquentant le site (en dehors des périodes de forte sensibilité : automne/hiver).  
**ME** : L'emprise des travaux se limitera strictement aux zones aménagées afin de préserver au maximum des milieux refuges pour la faune.

##### • Mesures de réduction

**MR** : Des précautions spécifiques (plan de gestion) seront prises en phase chantier afin de ne pas disperser les espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur site.

**MR** : Les travaux devront se concentrer dans un 1<sup>er</sup> temps sur l'aménagement des espaces naturels (bords du cours d'eau) pour y créer une zone dans laquelle la faune pourra s'y réfugier lors des travaux des autres espaces (notamment pour l'aménagement de la partie Nord-ouest, en friche qui concentre les espèces entomofaunes).

#### 4.2.2. Mesures mises en œuvre au travers des aménagements :

- *Mesures d'évitement*

**ME :** Le projet exclue de ses aménagements la parcelle la plus densément boisée. La préservation de cet espace permettra de constituer un refuge aux différentes espèces qui exploitent actuellement le site.

**ME :** Le mur existant sur le site et abritant des reptiles sera conservé. Seule une brèche y sera réalisée afin de créer une ouverture visuelle et un accès vers le milieu humide se développant en arrière-plan (composé du ruisseau).

**ME :** Le ruisseau traversant le site sera conservé et valorisé par le reprofilage des berges et l'abattage des arbres le bordant.

Ces dispositions aboutiront à une réouverture du milieu et à la création de plages/mares, qui seront favorables au développement d'une végétation héliophyte ainsi qu'à l'utilisation du milieu par les amphibiens. Des hibernaculum seront également créés à partir de matériaux du site.

Le but recherché est de pérenniser et fixer la présence des espèces au droit du cours d'eau et des mares créées.

- *Mesures de réduction*

**MR :** La mise en place de différents dispositifs peut être envisagée sur le périmètre du projet :

- Plantation de haies et création de nichoirs, en faveur de l'avifaune,
- Plantation d'espèces hôtes d'insectes (prunellier),
- Mise en place de clôtures ajourées assurant une libre circulation des mammifères terrestres,
- Adaptation de l'orientation de l'éclairage et extinction en période nocturne pour ne pas déranger les chiroptères.

**MR :** L'entretien des espaces verts devra être réalisé sur la base d'une gestion différenciée, avec réalisation d'une fauche tardive pour protéger les insectes.

**Au regard des mesures ERC mises en place à travers la phase chantier et les aménagements du projet, ce dernier n'aura pas d'incidence négative significative sur les enjeux précédemment identifiés.**